



Terre-en-vue SC Entreprise sociale
www.terre-en-vue.be
cooperative@terre-en-vue.be

Chaussée de Wavre 37
5030 Gembloux

N° d'entreprise
BCE 0845 451 604

Compte bancaire
BE77 5230 4397 6542
TRIOBEBB

Assemblée générale 2022 de la coopérative Terre-en-vue
Procès verbal

Lieu : Wavreille

Date : Dimanche 22 mai 2022 10h à 13h

Ordre du jour :

1. *Présentation et approbation du Rapport annuel 2021*
2. *Présentation et approbation des comptes annuels 2021*
3. *Décharge des administrateurs*
4. *Nomination des administrateurs et présentation des démissions*

Présentent leur démission :

- Marie-Odile Jaspar
- Raphaël Boutsen

Présentent leur candidature :

- Etienne Brusselmans
- Roxane Huart
- Victoria Tosar

Mandats en cours :

- Thierry Vard : 2eme mandat jusqu'en 2024
- Sébastien Maes : 1er mandat jusqu'en 2023
- Ho Chul Chantraine : 1er mandat jusqu'en 2023

5. *Nomination des délégués à la gestion journalière*
6. *Perspectives 2022 & Budget pour l'année 2022*
7. *Anniversaire des 10 ans autour des terres de Terre-en-vue*

Procès-verbal :

Ouverture de l'AG : 10h.

Au préalable, vérification du quorum de présence (50% des coopérateurs garants) :

16 coopérateurs garants présents ou représentés, sur un total de 22 donc 72 % représenté => le quorum est atteint. Par ailleurs, 114 coopérateurs sont présents ou représentés.

1) Le rapport annuel 2021 est approuvé à 100%

2) Les comptes et bilan 2021 sont approuvés à 100%

3) Décharge est donnée aux administrateurs à 100%

4) Nomination des administrateurs :

Les administrateurs sont nommés :

- Etienne Brusselmans
- Roxane Huart

- Victoria Tosar

L'assemblée générale acte la démission de :

- Marie-Odile Jaspar

- Raphaël Boutsen

5) Nomination des délégués à la gestion journalière :

Les délégués à la gestion journalière sont nommés :

- Zoé Gallez

- Mélanie Majcher

- Lionel Colpin pour retirer les courriers à la poste

6) Approbation du budget 2022 est approuvé à 100 %.

Questions-réponses

1 Peut-on avoir plus de précisions sur le rapport/la nature des liens entre Crédal et Terre-en-vue ?

Crédal est une coopérative, parmi les fondateurs de Terre-en-vue. Il existe historiquement des liens très étroits entre Crédal et Terre-en-vue, notamment au travers :

- des liens entre Conseils d'Administration (il y avait toujours un salarié Crédal au CA de Terre-en-vue jusque récemment)
- du projet Terres Publiques (subside commun)
- les projets agricoles soutenus (crédits, accompagnement de projets pour monter le business plan, ... avec les conseillers Crédal).
- placement de la trésorerie de Terre-en-vue qui est en partie placée chez Triodos et en partie chez Crédal.

Partenaire très précieux. Coopérative existante depuis >30 ans qui inspire aussi au niveau de son évolution, de la gestion de la coopérative...

2 À propos de l'envolée des prix des terres, le gouvernement wallon n'a pas mis en place de mesures de régulation de type « SAFER » (organisme de régulation du marché foncier en France). Y a-t-il une possibilité de relancer quelque chose avec le gouvernement actuel ?

- L'équipe de Terre-en-vue a été renforcée, ce qui permet de travailler davantage sur le plaidoyer.
- Peu d'espoir au niveau du gouvernement actuel (vu la DPR). Il y a eu des auditions parlementaires menées par la Commission Agriculture, mais beaucoup de scepticisme par rapport à un outil de régulation comme les SAFER. Terre-en-vue travaille pour anticiper le futur gouvernement, et sur la structuration au niveau européen. Jusque-là, Terre-en-vue s'est concentré sur l'action de terrain, ce qui a permis d'acquérir de la légitimité pour travailler au niveau politique et augmenter l'impact.

3 Information : À propos de la transmission des fermes : la [Confédération Paysanne \(France\)](#) a organisé une journée sur cette thématique. Contacter Paul de Meersman pour les détails.

4 Comment est-ce que Terre-en-vue crée un lien structurel pour les terres publiques, sachant que les élus changent ? Y a-t-il une forme de contractualisation, formalisation de l'accord pour pérenniser l'accès aux terres pour l'agriculteur ?

- Levier au niveau du [Projet Terres publiques](#) porté par Françoise : la condition *sine qua non* : il faut que les agriculteurs aient accès à la terre mise à disposition par l'institution publique sur le long terme. C'est essentiel ! Il y a un gros travail de sensibilisation à faire parce que les acteurs publics ne sont souvent pas conscients de l'importance de cette durée (contre-exemple déjà vécu : une commune propose une mise à disposition pour 5 ans). Il faut faire percoler l'idée, et faire changer les contrats-types pour intégrer des durées les

plus longues possible.

- Au niveau du prix de location de la terre, le loyer est plafonné légalement par le Décret sur le Bail à ferme. Ce n'est pas toujours respecté en pratique, même par les pouvoirs publics ! Ex : remise d'une terre « au plus offrant » (sans respecter les barèmes légaux). Ce n'est pas légal et Terre-en-vue intervient pour dénoncer ces pratiques. Françoise donne des pistes pour des choix plus éclairés.

5 Comment gérer la difficulté conjoncturelle pour les agriculteurs de Terre-en-vue : il y a eu une amélioration pendant le 1er confinement, puis les choses se sont fortement compliquées. Qu'est-ce que Terre-en-vue fait pour eux?

- Terre-en-vue se focalise sur le foncier. On constate qu'il y a plus de demandes d'agriculteurs pour renforcer encore leur autonomie (fourragère – herbe et céréales).
- Terre-en-vue collabore avec les autres organisations actives dans la transition agroécologique.
- Le secteur bio diminue de + en +. Il est encore fortement dépendant de la capacité de chacun de choisir d'acheter du bio ou non (selon le pouvoir d'achat), alors que ça devrait plutôt devenir la norme, les agriculteurs devraient être + soutenus en ce sens.

6 Concernant la ferme Habaru et son projet de 4.800 poulets : est-ce qu'on ne vire pas vers l'industriel ? Quelle est la position de Terre-en-vue à ce sujet?

Il y a eu beaucoup de discussions concernant ce projet. L'agriculteur a repris la ferme de son père, il l'a orientée vers le bio et l'a diversifiée : élevage de bovins + élevage du poulets, cultures de céréales, meunerie, ... Là où le bât blesse : il a pris une décision qui va à l'encontre des valeurs de Terre-en-vue : investir dans des poulaillers de grande taille en bio, qui enlèvent toute autonomie à l'agriculteur (alimentation, poussins doivent être achetés,...). Ce n'est pas le modèle soutenu par Terre-en-vue. Terre-en-vue s'est posé la question : est-ce qu'on soutient ce projet ou pas ? En 2018, les discussions ont amené à un refus, après une enquête approfondie sur la filière des poulaillers BIO de cette dimension, ce qui a permis de se positionner clairement contre ce développement.

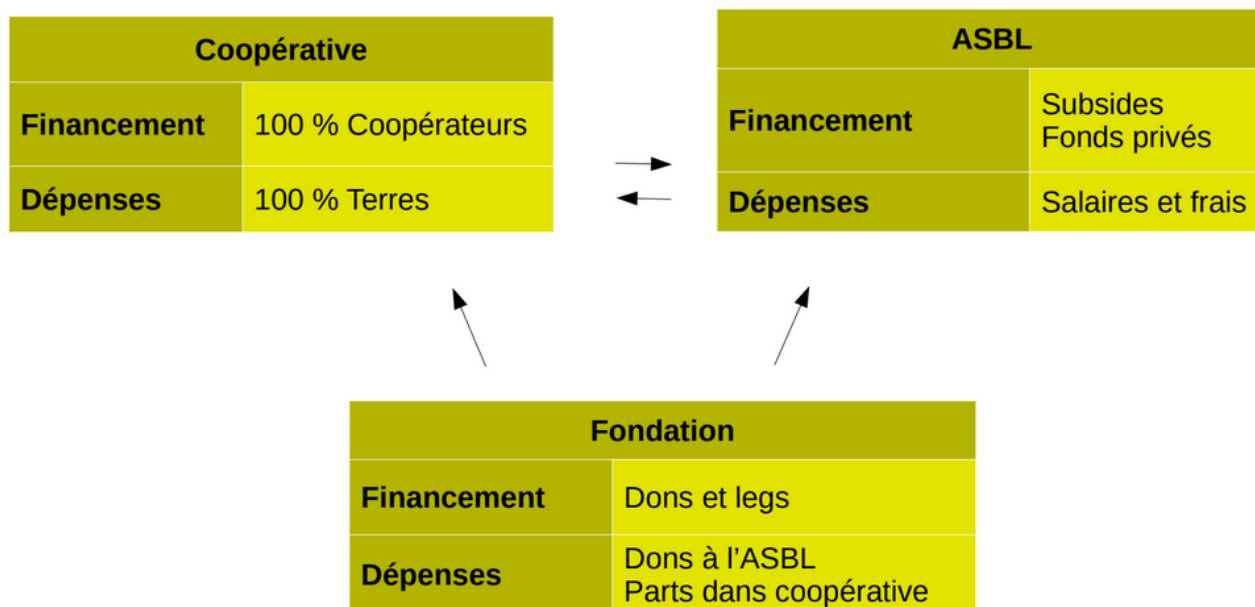
3 ans plus tard, l'agriculteur est revenu vers Terre-en-vue. Entre-temps, il est resté cohérent concernant les autres filières : poulets de chair plein air, bovins et céréales anciennes. Il s'est fortement impliqué dans la coopérative Paysans. Il s'avère que le choix des poulaillers lui a donné une stabilité financière qui lui a permis de sécuriser les autres filières. Nous n'approuvons pas ce choix, mais tout le reste du projet vaut la peine d'être soutenu. D'autant plus que la ferme est entourée de productions de sapins de Noël. Le soutenir, c'est donc protéger les terres contre l'extension des sapins. Nous avons donc décidé de revoir notre position et de soutenir ce projet.

C'est la richesse de Terre-en-vue : le modèle soutenu est confronté à la réalité, aux enjeux sociétaux : il faut partager les responsabilités pour que les choix économiques ne doivent pas uniquement être assumés par les agriculteurs !

7 Quelle est la différence entre l'asbl, la coopérative et la fondation ?

Le mouvement Terre-en-vue est composé de 3 structures juridiques :

Terre-en-vue: 3 structures



8 À propos de la collaboration entre énergie et agriculture : est-ce qu'on crée des synergies avec des coopératives énergétiques ?

Cette question concerne l'annonce de l'événement du 3/07/2022 prochain : « Terres nourricières, terres d'énergie » à la Halle de Han à Tintigny (cfr agenda des 10 ans).

Événement en collaboration avec [Luceole](#) et [Vents du Sud](#), deux coopératives citoyennes du coin. Il y aura des discussions entre les 3 acteurs sur l'occupation des terres agricoles. Ces deux coopératives sont déjà fort sensibilisées et alignées avec Terre-en-vue sur l'opposition contre les champs solaires en zone agricole.

9 Ferme des arondes: est-il possible d'avoir un petit détail du budget ? N'y avait-il pas une erreur dans le dernier mail ? (1,4 millions € pour 8 ha ?)

La levée de fonds totale, pour l'achat des 34 ha et du bâti, est de 1,83 millions €. Ce montant total est découpé en 4 paliers, voir figure ci-dessous.



Donc le montant de 1,4 millions € mentionné dans le mail cumulait les paliers 1 et 2.

Questions sur les comptes de la coopérative

1. Lors d'une acquisition, quid de la proportion entre l'épargne citoyenne et l'argent qui a été cherché ailleurs (gros donateurs, ...) ? Y a-t-il un curseur de placé et comment ? Est-ce qu'on pourrait envisager de refuser des gros dons pour garder le côté citoyen/communauté de Terre-en-vue ?

C'est une question très importante pour l'évolution Terre-en-vue.

Contexte :

- Le prix d'achat des terres est de + en + élevé
- Du point de vue de Terre-en-vue : il y a de + en + d'acquisitions lancées en même temps et donc une démultiplication de la charge pour l'équipe de Terre-en-vue à animer la communauté autour de l'épargne.
- Dans certains contextes, il est parfois difficile de mobiliser l'épargne citoyenne.

Mais : l'épargne citoyenne reste le coeur de Terre-en-vue !

Si on veut augmenter notre impact, il faut qu'on trouve d'autres moyens. Il y a un équilibre à trouver entre le fait de garder un focus sur l'épargne citoyenne et développer les autres moyens.

Les donations qui sont faites vont à la fondation, qui utilise cet argent pour prendre des parts dans la coopérative (30 % des parts de la coopérative appartiennent à la fondation, cela garantit qu'elles ne seront jamais retirées et qu'on ne devra jamais vendre ces terres) **et stabiliser les salaires de l'équipe.**

Parmi les coopérateurs, il y a une grande disparité entre le nombre de parts prises (certains ont une part de 100 €, certains ont plusieurs dizaines de milliers d'euros de parts). Une limite est mise pour ne pas que des gens puissent déstabiliser la coopérative. Mais démultiplier ces personnes permet d'ambitionner des projets comme la Ferme des Arondes. Mais on veut garder tout cela dans le cadre de l'épargne citoyenne.

Les grosses donations viennent compléter l'épargne citoyenne pour réaliser les achats.

Un autre levier : la reconnaissance en Éducation Permanente octroiera un **subside** pour renforcer l'équipe et **sa présence dans les fermes**, pour privilégier le lien entre citoyens et agriculteurs.

2. Comment expliquer la grosse différence entre 2020 et 2021 pour la facturation des services de l'asbl à la coopérative ?

C'est lié à un problème technique : jusqu'à présent, l'asbl bénéficiait d'une exemption de TVA parce qu'elle était sous le plafond du montant maximum annuel de recettes (25 000 €). Mais en 2021, l'asbl a reçu beaucoup d'argent de marchés publics qui entrent dans le chiffre d'affaire soumis à TVA. Donc la facturation des services à la coopérative a été différée pour ne pas dépasser la limite des recettes. Une réflexion est en cours pour l'année prochaine et pouvoir faire les choses différemment. En 2022, la facturation a été budgétée.

Certifié exact et conforme.

22/05/2022